

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28/02/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 février 2024 à 20h03, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents : DEFFAISSE Jean Michel - DEFFAISSE Yves - GARAYT David (pouvoir de MANGOU Didier) - MARTIN Béatrice - MARTIN Robert - PERRET Marion - STORPER Marc

Excusé : MANGOU Didier

Absent : BRUNIAU Séverine - HUSSY Damien

Secrétaire de séance : MARTIN Béatrice

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/01/2024

Adopté à l'unanimité

Délibération 1: Cession/échange chemin Malenfer

Concernant l'ancien chemin rural traversant la propriété Malenfer aux Blaches, une première régularisation a été engagée avec les Consorts Raillon, Bouvier et Malenfer (cf compte-rendu du conseil municipal du 02/05/2023). A présent, il s'agit de la régularisation cadastrale du tronçon du chemin communal n°17 qui longe la propriété Malenfer. La surface rétrocédée à la Commune est de 334m² et la surface cédée à Mme Malenfer est de 298 m². Les frais d'acte seront pris en charge par les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2: Allocation de l'excédent du M49

Suite à l'adhésion au *Syndicat intercommunal des eaux Mirabel Piégros Aouste Saillans-SMPAS* (cf compte-rendu du conseil municipal du 12/09/2022), le transfert de la compétence eau et assainissement est effectif depuis le 01/01/2024. Afin de clôturer le dossier, il convient de statuer sur le solde du budget M49. Après discussion les membres du conseil optent pour le transfert intégral du solde excédentaire de 67043,30 € réparti comme suit : Fonctionnement : -2768,46 € et Investissement : + 69811,76 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 : Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, les Communes du territoire sont sollicitées pour délibérer sur le PADD. Lors du Conseil municipal du 17/01/2024, les élus ont pris connaissance du document, et à présent il convient de formaliser le recensement des remarques.

Il est proposé de voter favorablement ce PADD avec les remarques suivantes qui seront annexées à la délibération :

- L'habitat léger n'est pas mentionné dans ledit document alors que des discussions spécifiques à ce sujet ont bien eu lieu dans la période de concertation.
- Du point de vue de la mobilité, les communes rurales semblent être laissées de côté avec uniquement des mentions pour les centres bourgs et péri-urbain, il manque une orientation pour faciliter la mobilité des communes rurales.
- En page 18, le document fait état de réduction de consommation d'eau notamment par la filière agricole mais aucune donnée n'est partagée ; nous demandons à ce que cela apparaisse afin de pouvoir fixer les objectifs.
- En page 19, il est évoqué des changements de pratique dans le but d'économiser de l'eau potable mais les pratiques ne sont pas détaillées, il faudrait donc les qualifier notamment sur l'utilisation des eaux grises, toilettes sèches...
- En page 20, nous souhaitons voir apparaître le réemploi de matériaux, l'utilisation de matériaux locaux et que soit rajouter la végétalisation des façades notamment dans le règlement du PLUi.
- En page 21, la problématique de l'ambrosie est évoquée sans que les réponses, notamment sur la gestion par le milieu agricole, ne soient développées alors que la majorité du développement de cette plante provient des terres agricoles ; ne pourrait-il pas y avoir un accompagnement des agriculteurs dans la gestion de l'ambrosie.
- En page 29, le document évoque l'impact du tourisme sur le territoire et donne pour objectif de le limiter ; nous souhaiterions que l'impact soit mesuré dans le document.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

-Demande de M Storper. Il demande l'autorisation d'aménager sommairement un passage d'une largeur de brouette au pied du talus de la parcelle communale AH98 sous la mairie pour faciliter son accès piéton à la parcelle AH104 dont il est propriétaire. Dans la mesure où l'aménagement reste minime, qu'il respecte les ouvrages en place et qu'il n'engendre pas de conséquence sur la stabilité du talus, les membres du conseil donnent leur accord pour un accès piéton à usage temporaire.

- Chemin de Marquet. Suite à la déclaration reçue en Mairie d'un usager du CR41, dénommé chemin de Marquet, faisant état d'un portail entravant le chemin, la Mairie a fait constater par huissier la réalité ; et par procès-verbal établi le 1^{er} février 2024, la présence d'un portail motorisé sur le dit chemin est confirmée. Un courrier sera adressé au propriétaire des parcelles attenantes pour rétablir les commodités de passage prévues par le code rural et la délibération du conseil municipal du 12/02/2007.

-Aménagements communaux

Sur l'aire de stationnement de la Rivière, une barrière en bois d'acacia (bois de la Commune) est en cours d'installation le long de la RD731. Le chantier est mené par l'agent intercommunal.

Pour l'aménagement de la place de la mairie : M le Maire présente les éléments communiqués par le groupe de travail (élus et habitants) motivé par le sujet. La première partie programmée sur ce printemps porte sur la mise en place d'une pergola en tube acier le long du lavoir, avec plantation d'une vigne et d'une glycine qui grimperaient dessus, ainsi que d'une passiflore le long de la rambarde. Le coût des matériaux est estimé à 450 €HT et les plants à quelques dizaines d'euros, la mise en œuvre serait assurée par le groupe élus-habitants et ponctuellement renforcée par l'agent intercommunal. Après débat, les élus constatent qu'il manque des précisions avant de donner leur accord. Par conséquent, en complément, il est notamment demandé de transmettre une esquisse, un plan descriptif mentionnant explicitement les dimensions (emprise au sol, hauteur...), et de détailler les modalités d'implantation des végétaux. En effet, les élus relèvent le volume de travail, et le budget plus particulièrement peuvent sensiblement varier selon les choix inhérents à la plantation.

- Bilan du recensement 2024 : selon les chiffres bruts, la population totale serait passée de 218 habitants en 2020 à 229 habitants en 2024; avec une augmentation du nombre de logements. Le bilan officiel nous sera communiqué ultérieurement.

- Point sur le budget M57 pour 2024. M le Maire présente les grandes lignes du budget M57 et commente les postes qui sont marquées par de grandes variations par rapport à 2023. Il reste des ajustements à intégrer, mais globalement le budget est à l'équilibre. Un excédent de fonctionnement se dessine pour cet exercice budgétaire.

-Devis pour les travaux de voirie (chemin des Rollands et chemin de Marquet)

Sur les travaux prévus en 2023, la reprise du revêtement sur le chemin de La Moutine et l'aménagement des rampes sur le chemin des Buis à Lozeron sont reportés à cette année 2024. Pour la programmation des travaux 2024, les élus se sont rendus sur le terrain à plusieurs reprises et, la priorité sera donnée aux chemins de Marquet, des Rollands et au mur de soutènement du chemin des Combes. Les devis recueillis font apparaître différentes options précisées ci-après, et le Conseil devra délibérer pour acter le type de travaux retenu ; il est probable que d'autres devis soient demandés.

Chemin de Marquet. Trois solutions ont été évoquées. L'option 1 (4336 €HT) consiste à combler les ornières les plus profondes et à créer des coupes d'eau aux endroits où la topographie et la clôture le permettraient, et sur environ 800 mètres A l'option 2 (12123 €HT), s'ajoutent les opérations de scarification, reprofilage et compactage. Enfin, les travaux préparatoires, le revêtement en imprégnation et bicouche correspondent à l'option 3 (64436 €HT).

Chemin des Rollands. Afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales du chemin, il est proposé de réaliser une bande béton sur le tronçon le plus plat à hauteur des maisons de Mesdames M Xueref et A Robert. Les travaux sont estimés à 3184 €HT.

Mur du chemin des Combes. L'option 1 (23150 €HT) correspond au remplacement du mur en pierres par un enrochement sur près de 80 mètres (linéaire déstabilisé). L'option 2 (48008 €HT) porterait sur la réfection à l'identique du mur existant avec reprise des renforts, création de barbacanes et réalisation des enduits.

D'autres travaux ont été recensés par la commission voirie et devront être chiffrés : chemin de Petavin, chemin des Gauthiers, chemin de Paruel, et chemin aux Michauds. Il est à souligner que les travaux des chemins des Arthauds et des Bourbous seront réalisés en régie. Les estimatifs discutés pourront faire l'objet d'ajustements avant délibération.

-Demandes de subvention. M le Maire informe les élus que par rapport aux années précédentes, une nouvelle demande a été reçue. Elle provient de l'Association Rivière'arts pour un montant de 800€. Les élus sont surpris par le montant sachant qu'en 2023, l'enveloppe globale allouée aux subventions associatives était de 900€. Ce point sera soumis à délibération avant le vote du budget.

Compte rendu réunions /rencontres

Bureau SMPAS 18 janvier 8h30

SIVOS 23 janvier 18h15 galette à l'école de Beaufort et 19h30 comité syndical mairie
Réunion bassin 24 janvier 18h à Beaufort
Vœux de l'équipe 26 janvier 19h
Remise de galons pompiers Beaufort 26 janvier 19h
Bureau SMPAS 30 janvier 9h
Réunion eau aux Michauds avec les représentants du SMPAS 1^{er} février 9h chez Françoise
SIGMA 7 février
Visite CCVD Culture La Riviere 8 février 18h30
Comité syndical SMPAS 12 février 18h
Réunion PLUi 27 février 2024 règlement zone A et N

Prochaines réunions :

SIGMA 6 mars 20h salle Drome CCVD
CCAS Gervanne Sye 6 mars 18h30 Gigors et Lozeron
Bureau SMPAS 7 mars 8h30
Comité syndical SMPAS 11 mars 18h
Rendu étude plateforme bois-énergie 15 mars 2024 14-17h salle Vellan CCVD
PLUi règlement zone U 19 mars à 14h CCVD
Présentation du plan sylvicole territorial 29 mars 14-16h30 salle Vellan CCVD
PLUi règlement 2 avril à 14h CCVD
Réunion de bassin jeudi 4 avril 18h00 Cobonne

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mercredi 27 mars 2024 à 20h00.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h40

La secrétaire MARTIN Béatrice,



Le Maire, GARAYT David



